

LE REVEIL MUTUALISTE

L'essor de la Mutualité en France

UNE STATISTIQUE ÉDIFIANTE

Les sentiments affectifs de solidarité agissante se développent partout dans notre pays avec un progrès admirable et continu.

La fraternité généreuse qui s'est affirmée dans les tranchées sanglantes, aux heures les plus tragiques de notre Histoire, a stimulé les âmes et ébranlé les consciences.

Après la guerre, l'organisation mutualiste a pris un grand essor et reconfortant essor dans tous nos départements et le Nord en particulier, qui groupe les plus nombreux effectifs.

Une statistique publiée, ces jours derniers, par le Ministère du Travail et de l'Hygiène, atteste l'existence, au 31 Décembre 1922, de 25 335 sociétés de secours mutuels en France, soit 18 000 environ en Juin 1914.

Ces Sociétés comptaient, à la fin de 1922, 6 000 310 cotisants.

Depuis, le nombre de leurs adhérents n'a cessé de s'accroître et il n'est pas exagéré d'avancer qu'à l'heure présente il dépasse deux millions et demi.

En effet, de nouveaux groupements se sont constitués partout dans notre pays, et d'autres existants ont vu leur nombre de membres s'accroître.

C'est donc une armée formidable et pacifique qui se dresse sur tous les points de la France pour accomplir sa tâche de solidarité humaine et sociale.

Après la récente statistique ministérielle, les 25 335 Sociétés de secours mutuels déclaraient en 1922 posséder un capital de près de 357 millions au fonds de retraite et de 673 millions au fonds libre, soit un total de 1 030 millions de francs.

Les recettes de toute nature, pour l'année 1922 s'élevèrent à 13 121 719 francs et les dépenses à moins de 112 millions. L'excédent des recettes dépasse donc, tous frais déduits, 12 millions.

Ce bilan a une signification étonnante, sur laquelle il est inutile d'insister.

Les honoraires des médecins se sont élevés en 1922, à 13 121 719 francs et les frais pharmaceutiques à 14 163 672 francs.

En ce qui concerne les indemnités de maladie, 391.549 membres participants ont reçu,

Votre Mari Aime Un Joli Teint Le Trouvera-t-il Chez lui ?

Ne soyez pas jalouse des autres femmes, mais obtenez vous-même une peau douce, lisse, fraîche et des joues fermes et roses avec cette

ÉTONNANTE RECETTE DE BEAUTÉ

En général deux femmes sur trois que vous rencontrez aujourd'hui dans tous les rangs et les classes ont une peau pâle, blême et rugueuse et un visage fatigué. Une peau pâle est le signe d'un épiderme souffrant de déshydratation et dans lequel il n'y a pas assez de sang pour le nourrir et le vitaliser.

Les recettes se sont élevées à 6.589.329 fr. les dépenses à 4.911.895 fr. d'où un excédent de recettes de 1.677.434 fr. qui a porté l'avoir disponible à 17.286.540 fr.

Parmi les dépenses, nous remarquons qu'une somme de 143.968 fr. a été payée pour frais de propreté et d'hygiène sociale (dispensaires, sanatoria, etc.).

Une autre partie du rapport ministériel est consacrée aux Sociétés approuvées constituant au profit de leurs membres des pensions de retraites soit à l'aide du fonds commun, soit par des versements sur les livrets de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

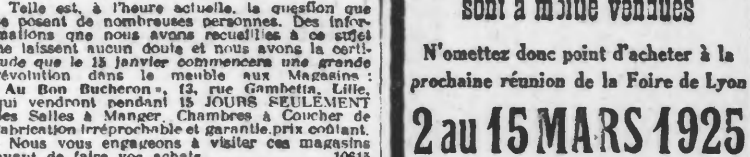
Les fonds communs de retraites créés par décret du 28 avril 1876, avec une dotation de 300.000 fr. s'élevaient déjà en 1877 à plus de 30 millions. En 1897, il atteignait 128 millions; en 1910, il était de 252.674.000 fr. En 1922, il se monte à 358.680.036 fr., soit une augmentation de 108.966.431 fr. durant ces onze dernières années.

Il y avait au 31 décembre 1922, 91.947 pensions consécutives à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, par 4.071 sociétés.

Le nombre des sociétés ayant effectué des versements en 1922, au moyen du livret individuel, a été de 1.783, dont 1.368 sociétés sociétaires et 415 sociétés d'adultes.

Tous voudrions attirer la vos attentions officielles d'Elles, sur l'importante et heureuse expansion du mouvement mutualiste en France et son action bienfaisante s'affirmant sur tous les terrains de solidarité.

E. SOLIVERT.



Jean s'est épris d'un joli teint

présents pour apprécier la validité des statuts et les interpréter.

LES OBLIGATIONS DES COMMUNES Un mutualiste de Lille nous écrit :

« Une société de secours mutuels approuvée peut-elle se procurer elle-même directement les livrets et registres qui lui sont nécessaires et en réclamer ensuite le montant à la commune ? »

« Réponse. — Si l'article de la loi du 17 avril 1909 prescrit l'obligation pour les communes de fournir aux sociétés de secours mutuels approuvés les livrets et registres nécessaires à l'administration et à la comptabilité, cette disposition ne peut viser que les fournitures à effectuer dans les conditions réglementaires desdites sociétés, par l'intermédiaire du président du 15 avril 1909. Elle n'autorise pas les sociétés à se procurer elles-mêmes directement ces livrets et registres et à en réclamer ensuite le montant à la commune. »

Une société parisiennaise adressée au Conseil d'Etat pour trancher un différend de cette nature a eu sa requête rejetée.

Est-ce une Révolution POUR LE 15 JANVIER PROCHAIN ?

Telle est, à l'heure actuelle, la question que se posent de nombreuses personnes. Des informations que nous avons recueillies à ce sujet ne laissent aucun doute et nous avons le sentiment que le 15 janvier commencera une grande révolution dans le monde des assurances.

« Au Bon Bucheron », 13, rue Gambetta, Lille, qui vendent pendant les JOURS SEULEMENT des Sautes à Manger, Chambres à Couchir de fabrication irréprochable et garantie prix coûtant. Nous vous engageons à visiter ces magasins avant de faire vos achats. 10613

T. S. F. RADIO-PARIS, 13. — 19 h. 30 : concert, 1. Nivernaude ; 2. Florian chez Marie-Anthoine ; 3. Sérénade pour elle ; 4. Noremain ; 5. Méditation violon ; 6. Requiem, sérénade ; 7. Péroratoire ; 8. Fête scandinave ; 9. Farfades, violoncelle ; 10. La pluie qui tombe ; 11. Arietta ; 12. Hedi ; 13. Dans la Clairière ; 14. Souvenir koutouin, violoncelle ; 15. L'Adonis, centonne ; 16. Famine ; 17. Me voilé Chausseur ; 18. Orien ; 19. Ronde de Noël, violon ; 20. Werther ; 21. 18 h. 45 : cours, météo, communiqué, cours ; 22. 19 h. 30 : concert, 1. Trio (Chopin) ; 2. Air de « Patrie » chant ; 3. Le Retour au Village, poésie ; 4. Air d'« Orléans » ; 5. Quatrième Quatuor à cordes (Beethoven).

LAIT SUISSE CONCENTRE BERNARD. Recommandé pour l'Alimentation des Enfants. En vente chez les pharmaciens et les bonnes Maisons d'Alimentation. SIEGE SOCIAL : 29, Rue de la Bienfaisance - PARIS. NEW YORK, 12 - Closure - Janvier, 2249; mars, 2377; mai, 2400; juillet, 2431.

ESTOMAC-FOIE INTÉSTINS-DIABÈTE. BUVEZ L'EAU MINÉRALE DE POUYGES. LA PLUS AGRÉABLE DES EAUX DE TABLE ET DE RÉGIME. MARCHÉS DES COTONS. LE HAVRE, 12 - Closure. — Tendence faible. Ventes 1.700 ballons. — Janvier, 370; février, 365; mars, 352; avril, 357; mai, 361; juin, 361; juillet, 352; août, 357; septembre, 363; octobre, 353; novembre, 352; décembre, 352.

Bourse de Lille du 12 Janvier 1925. Table with columns for Charbonnages, Pétroles, Métallurgie, and Valeurs diverses. Includes prices for various companies and commodities.

FOIRE DE LYON 2 au 15 Mars 1925. Les marchandises bien achetées sont à moitié vendues. N'omettez donc point d'acheter à la prochaine réunion de la Foire de Lyon 2 au 15 MARS 1925.

BOURSE DE PARIS DU 12 JANVIER. Table with columns for Rentes Françaises, Crédit National, and other financial instruments.

Bulletin Economique. Bourse d'affrètement de Béthune. Sances des 9 et 10 Janvier. Nouilles : Béthune-Coudéquer, canal Bergues, 5.50, 1 p. 380 l. — Beuvry-Canada, divers, 4.00, 1 p. 380 l. — Beuvry-Couques, 4.00, 1 p. 380 l. — Béthune B. Paris, environs, 24.00, 1 p. 380 l. — Béthune B. Ivry, 24.25, 1 p. 380 l. — Béthune B. Lille, divers, 5.50, 1 p. 380 l. — Beuvry-Roubais, qual. Catala, 5.50, 1 p. 380 l.

LE CHANGE. PARIS, 12 — Closure — Sur Londres, 39.25; New York, 18.61 1/2; Allemagne, 43.75; Belgique, 20.55; Danemark, 232; Espagne, 853.875; Hollande, 751.75; Italie, 19.20; N. V. U. S. \$ 30; Pologne, 538.30; Roumanie, 9.60; Suisse, 501.26 1/2; Suisse, 338.50; Vienne, 85.25.

Le projet d'Assurances Sociales. LA FÉDÉRATION NATIONALE EN RECLAME LA PROMPTE APPLICATION. Dans sa dernière assemblée générale, la Fédération nationale des Sociétés de Mutualité Française, réunie à Paris, a voté la résolution suivante :

« Considérant que l'assurance sociale obligatoire existe en Alsace-Lorraine et dans plusieurs pays étrangers, qu'il n'a été apporté aucun trouble à l'économie professionnelle de ces pays ; qu'elle apparaît donc comme l'institution nécessaire à toute démocratie bien organisée ; l'Assemblée a déclaré le vœu que le Sénat discute le plus tôt possible le projet de loi voté par la Chambre des Députés afin qu'elle ait pu avoir fait les recherches demandées par le représentant autorisé de la Mutualité, l'apporte, après les épreuves de la guerre, un élément efficace de bien-être matériel et moral, ainsi qu'une garantie de santé sociale. »

L'Assemblée fédérale confirme, en outre, formellement et expressément, les résolutions des précédentes assemblées générales de la Fédération nationale, et déclare le vœu du XIII<sup>e</sup> Congrès National de la Mutualité sur le projet de loi des Assurances sociales.

Elle renouvelle au Conseil d'Administration et au Comité exécutif de la Fédération Nationale le mandat de représenter la Mutualité auprès de la Commission sénatoriale de l'Hygiène, de l'Assistance, de l'Assurance et de la Prévoyance sociales, chargée de l'examen du projet de loi.

L'Association mutuelle des Comptables. ELLE VA CÉLÉBRER LE 63<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE SA FONDATION. Le 18 janvier prochain, l'Association des Comptables et Employés de l'Arrondissement de Lille célébrera le 63<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation par un Concert de Grand Gala à l'Hippodrome Hillis, rue Nicolas-Leblanc. Le Cercle Berlioz, le Choral Dupuis, le Quintette de la Musique de la Garde Républicaine et des amateurs de musique, ont promis de participer, qui ont répondu à l'appel de l'Association, se produiront ce jour-là dans les meilleures œuvres de nos grands auteurs ou compositeurs.

Les anciens sous-officiers. La Société de secours mutuels des Anciens Sous-Officiers de Lille tiendra son assemblée générale trimestrielle le 18 Janvier prochain, à 8 heures, salle du Gymnase place Sébastopol.

Questions et réponses. LA COMPÉTENCE DES JUGES DE PAIX. Un de nos lecteurs d'Arras nous demande : « Quelle est la compétence des juges de paix vis-à-vis des Sociétés de secours mutuels ? »

Réponse. — La compétence exceptionnelle conférée au juge de paix par l'article 6 de la loi du 17 avril 1909 se porte que sur les contestations relatives à la validité des opérations électorales dans la nomination des membres du conseil d'administration et du conseil de direction ; elle ne s'étend pas aux statuts et la jurisprudence a été incompétente pour statuer sur la demande en nullité des statuts d'une société de secours mutuelle. Ce sont les tribunaux judiciaires qui sont com-

petents pour apprécier la validité des statuts et les interpréter.

Le lendemain de sa visite mouvementée rue Pigalle, Olivier Flaviagnac reçoit deux lettres au premier courrier du matin. L'une venant de l'inspecteur le titulaire du Ministère des Colonies. Olivier la décocheta vivement et lui avec surprise :

« Recevez, Monsieur, mes salutations empreintes. » Pour le Chef de Cabinet : « Signature : (Illisible). »

Olivier avait encore deux mois de congé régulier. Que pouvait-on lui vouloir ? Incapable de deviner cette énigme, le jeune homme décocheta la seconde enveloppe et parcourut la missive, avec une stupeur toujours grandissante.

« La lettre était signée : « Un ami » et disait ceci :

« Si vous désirez connaître le véritable état de santé de votre enfant, vous devez, ce soir, à six heures, à Gentilly, au carrefour de la rue de l'Hay et de la rue Benserade... C'est presque dans les champs au-dessous de l'hospice de Biost... Venez seul, à ce rendez-vous, en vous munissant de la somme de cinquante francs, comme rétribution de mon renseignement... ce va bien ça... Je vous questionnerai votre arrivée... Ayez confiance ! » UN AML. »